



NOM PRENOM	GRADE UNI.	FACULTE	INSTITUT Unité de recherche	PROF RESPONSABLE	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
	Doctorat	SSP	ISSUL	Nicolas Margas	80%	01.09.2024

### I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT (25%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Soutien à l'enseignement <i>Réaliser son mémoire en sciences du mouvement et du sport</i> , cours-séminaire, <b>3 ECTS chaque semestre</b> de MA (modalité d'évaluation à préciser).	12	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
2.	Soutien à l'enseignement à <i>préciser ultérieurement</i> . <b>6 ECTS, MA</b>	12	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
3.	Formation pédagogique	1	Selon l'offre du CSE (50 h max / année)

### II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS (40%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Travaux personnels de recherche	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation de la thèse ou d'autres recherches personnelles par le biais de publications et communications</li> <li>Montage et dépôt de projets/requêtes de recherche, seul·e ou en collaboration</li> </ul>

### III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS (15%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation à l'organisation des activités scientifiques de l'OBSEF	3	Organisation de conférences, journées d'études, etc.
2.	Participation aux activités collectives de recherche	12	Aide à la soumission de requêtes pour l'obtention de mandats et subsides.

### IV. AUTRES ACTIVITÉS (0%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS

### V. HEURES DE PRESENCE

Si nécessaire, indiquer les plages horaires pendant lesquelles la présence est requise (réception étudiants, expérimentations, etc.). Présence requise durant les sessions d'examen.

NB : les premiers assistants sont priés de se référer au règlement sur les assistants en ce qui concerne leur statut (heures de travail, vacances, congé, etc.) et au chapitre IX du règlement de Faculté pour le doctorat, ainsi qu'aux directives ad hoc



<b>Signature 1<sup>er</sup>·e Assistant·e Date</b>	<b>Signature Prof responsable Date</b>	<b>Visa Direction Institut Date</b>	<b>Visa Décanat Date</b>

- Le cahier des charges est établi conformément à l'article 10 du règlement sur les assistant·e·s. Le total des points I à IV est égal au taux d'activité.